

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 3-113-1906 nonmant de Carlan, adnrinistrateur-ad-joint-membre du conseil d'Administration.

n° 3-113-1906

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 28 février 1906
Numéro JO n° 113 du 01/04/1906	Date du numéro 1 avril 1906

VISAS

Le gouverneur de la Côte Francaise des Somals el dépendiunces, officier de la Légion d'honneur
Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884
Vule décret du 11 octobre 1899, portant réorganisation du Conseil d'Administration: Vu le départ de M. Autonelti, chef de bureau des Secrétariats Généraux, appelé à continner ses seriices dans une autre colonie.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. de Carlan, administateur-adjoint des colonies, chargé des affaires indigènes, est nommé merde du Conseil d'adminis-tration. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré el communiqué partout où besoin sera.

ORMIERES